



n appel historique...
Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » fait le plein de mécontentements.

Le projet Bachelot va aggraver la désorganisation des services de santé et d'action sociale publiques.

Nous dénonçons le transfert de charges organisé des frais de santé vers les malades et l'abandon du système de santé publique au secteur Privé.



Les organisations syndicales de salariés ainsi que des organisations syndicales de médecins et le Mouvement de Défense de l'Hôpital Public

appellent à une journée de mobilisation nationale

le Jeudi 14 mai 2009.

Nous nous opposons:

- aux suppressions d'emplois qui ne pourront qu'entraîner une détérioration de la qualité des soins
- aux budgets insuffisants responsables de la dégradation du service public hospitalier
- à la convergence tarifaire qui instaure une concurrence déloyale entre établissements et qui sert à justifier les suppressions d'emplois.



Signez la pétition La santé, notre bien le plus précieux

Le projet de loi, c'est :

- De nouvelles délégations de service public confiées au secteur privé,
- △ La mise en place d'une instance autoritaire, l'agence régionale de santé (ARS) où le directeur concentrera tous les pouvoirs de décisions et de moyens financiers.
- Le renforcement des cliniques, fermeture de services, privatisation des services publics de santé et d'action sociale, éloignement des lieux de soin pour une partie de la population.

www.cgt.fr



Les mobilisations actuelles doivent permettre la mise en place d'une véritable politique publique de santé au service de tous et garante d'un accès aux meilleurs soins pour tous.

La loi a été déposée en octobre 2008, en procédure d'urgence !Ce système permet de diminuer la phase de débats contradictoires entre les deux assemblées (Assemblée Nationale et Sénat). La loi HPST a été votée le 18 avril 2009 en séance plénière. Le 12 mai, le débat redémarre au Sénat pour une semaine, avec l'examen des amendements posés par les sénateurs en Commission sociale (nouveauté de la constitution réformée en 2008). Si le Sénat valide le texte alors une commission mixte des deux assemblées, convoquée par le 1er Ministre, se réunira pour trancher les différences entre les 2 textes. La loi sera ainsi votée sans nouvel examen, ni modifications possibles.

9 1	with the state of	POUR MES REVENDICATIONS, POUR MES DROITS, JE ME SYNDIQUE
la series	NOM :	Prénom :
cát		
Code Pos	tal : //_//	_/ Ville :
Age:		Profession :
Nom et ac	dresse de l'établis	sement :
		ous renvoyer à : FD CGT Santé - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex